



REVUE DE PRESSE
Vendredi 20 juillet 2018



Une alimentation saine, principal vecteur de bonne santé

Les Français estiment qu'une alimentation saine est le principal comportement à suivre pour être en bonne santé.

51%
consomment des produits sans OGM, sans additifs, sans conservateurs...



46%
limitent leur consommation de viande



38%
consomment bio



84% des Français ont déjà eu recours aux médecines complémentaires, l'homéopathie étant la plus souvent utilisée

Les sources d'informations les plus sollicitées pour les questions santé :



72%
professionnels de la santé

62%
internet

49%
télévision

42%
radio

37%
presse

Les **18-34 ans** sont les plus engagés dans la recherche de conseils et d'astuces santé



La santé de demain - le quotidien connecté



64% connaissent le principe de la santé connectée...
mais seuls **6%** en sont équipés !



Pour **62%** des Français, elle permet de compléter le suivi du médecin

59% sont prêts à partager leurs données pour améliorer l'efficacité de leur prise en charge



- Plus de deux mois après son ouverture, l'X'eau a enfin trouvé son public
- Avec une moyenne de 600 personnes par jour, c'est Jarnac qui trinque.

Le succès de l'X'eau fait plonger ses petites sœurs

Jean RINAUD
j.rinaud@charentelibre.fr

Vue comme la nouvelle attraction de l'été, l'X'eau a enfin trouvé son rythme de croisière. Ouvert depuis le 7 avril, le centre aquatique de Châteaubernard affiche une fréquentation satisfaisante, au vu des moyens mis en œuvre par la communauté de communes [25,8 millions d'euros pour la construction, NDLR]. «En moyenne sur le mois de juin, on a accueilli 600 personnes par jour. On a même eu un pic à 800 le mercredi. Ce sont des résultats encourageants. Ce qui a vraiment fait la différence, c'est le très bon rapport qualité prix (1)», indique Reginald Galland, directeur des équipements aquatiques pour Grand Cognac.

Jarnac a la tête sous l'eau

Un directeur qui n'a malheureusement pas que la tête à l'X'eau. Depuis cette année, l'agglo a décidé de prendre sous son aile les piscines de Jarnac et de Châteauneuf. Une mesure visant essentiellement à faire des économies: «On mutualise le matériel mais aussi les masses salariales, car les 25 salariés et les saisonniers tournent sur l'ensemble des trois piscines», ajoute Reginald Galland.



Avant, les matinées étaient gratuites à Jarnac. Désormais, la piscine ouvre à 13h30.



En juin en moyenne, le centre aquatique des Vauzelles a attiré 600 personnes par jour.

Photos Jean Rinaud

Le bémol, c'est que l'X'eau semble faire de l'ombre à sa voisine de Jarnac. «Depuis cette année, la fréquentation est vraiment instable, confie le directeur. Quand le temps est menaçant, les scores sont ca-

tastrophiques. On a eu une journée avec zéro visiteur et une autre à 180. C'est du tout ou rien.»

Un avis en partie partagé par les baigneurs. «Ça fait quatre ans que je viens et cette année il y a beaucoup moins de monde, témoigne Monique Lebourgeois, retraitée et habitante de Segonzac. Vu les prestations que propose l'X'eau, beaucoup de Jarnacais ont dû se tourner vers le centre aquatique.»

«La première fois que c'est aussi désert»

«Je n'ai jamais vu ça, je viens en vacances chaque année, et c'est la première fois que c'est aussi désert», appuie le vacancier Gilbert Thillaye, 50 ans, originaire de Haute-Savoie.

Pour Laurence Maurin, surveillante de la piscine de Jarnac depuis 4 ans, il n'y a qu'une seule explication: «L'erreur principale, c'est d'avoir supprimé l'ouverture de la piscine le matin. Les per-

Et Châteauneuf ? C'est loin...

La piscine de Châteauneuf, elle, garde une pointe de fréquentation constante (70 personnes par jour). Les habitués recherchent avant tout la tranquillité et la proximité. Or, les Vauzelles sont à 30 km.

sonnes pouvaient venir gratuitement, c'est ce qui attirait les gens. Ça ne m'étonne pas que la plupart des habitués soient partis à l'X'eau». En attendant, la piscine de Jarnac sera ouverte les deux premières semaines de septembre, afin de pallier à la fermeture de l'X'eau pendant sa vidange. Une entraide de bon aloi.

(1) Tarif plein 4,50 euros. Tarif réduit 3,60 euros.

Le chiffre

40 Le nombre d'embarcations disponibles à la location auprès du Canoë club de Cognac. À partir de mai, la trentaine de bénévoles de l'association se relaie pour proposer des paddle, canoë, kayak et même un bateau électrique aux touristes. «Aux autres aussi, note le responsable des locations, Alexandre Grosset-Magagne. Ce qui marche bien, ce sont les formules à la demi-journée au départ de Jarnac. Les Cognaçais qui le font redécouvrent le coin depuis le fleuve.» Pour un simple coup de frais ou une balade en famille, les navires se louent à partir de 4 € la demi-heure. À partir de 2 ans, équipements de sécurité fournis. Départ au 1, place du Solençon. Ouvert 7 jours sur 7 de 10 h à 12h30 et de 13h30 à 19 h. Contact au 06 52 78 31 97.

■ CHANT

Répertoire religieux dimanche à l'église Saint-Antoine

Foudrine, chanteuse professionnelle d'origine congolaise, chantera un répertoire entièrement dédié à la Vierge Marie, ce dimanche 22 juillet à partir de 18 heures, à l'église Saint-Antoine de Cognac. Elle sera accompagnée par Antoine Anzieu pour interpréter des «Ave Maria» écrits par Caccini, Saint-Saëns, Schubert, Gounod... Tarifs: 10 €, 5 € pour les 6 à 12 ans.

■ PATRIMOINE

Cognac: visite en canoë lundi et balade nocturne aux flambeaux mardi

Le service Ville d'art et d'histoire de Cognac propose de découvrir la ville de Cognac depuis le fleuve Charente à bord d'un canoë ce lundi 23 juillet. Rendez-vous à 15 heures au Cognac canoë club (10 €, 2 € moins de 10 ans, réservations obligatoires au 05 16 45 00 17). Une balade découverte de la ville à la lueur des flambeaux est aussi organisée mardi 24 juillet. Rendez-vous à 21h30 aux Récollets (4,50 € et 3 €, gratuit sous conditions).

Les boulistes en quête d'un carré

Le seul club de Cognac n'a toujours pas de terrain et presque plus d'adhérents. Mais son président, Jacques Baufreton, y croit toujours.

Samedi, il faisait trop chaud pour que le concours de Cognac AB pétanque puisse se dérouler au vélodrome Armand-Simmard. «L'arbitre a compté 44 degrés, on a annulé», souffle Jacques Baufreton, le président de l'association née en 1995. Mais même avec la climatisation, la partie aurait été difficile à jouer puisque seule une poignée de joueurs s'est présentée.

«C'est comme ça parce qu'on n'a pas de terrain», estime Jacques Baufreton, qui rappelle une évidence que le petit monde de la pétanque charentaise connaît déjà bien. Et depuis longtemps.

«Il y a vingt clubs affiliés à la Fédération dans le Cognçais et le club de Cognac, la ville-centre, est le seul à ne pas avoir de ter-



Le président Baufreton a demandé de l'aide à la Ville, en vain. Photo M. B.

rain.» Problème: «Quand les gens se renseignent pour s'ins-

crire, ils me demandent où on s'entraîne. Une fois qu'ils savent qu'on n'a pas de terrain, ils ne rappellent pas.»

Cela fait bien dix ans que le club réclame un boulo-drome à la Ville, sans succès. «Ils ont six licenciés, rappelle Romuald Carry, adjoint en charge des sports. Il y a des dizaines de joueurs à Cognac et personne ne prend sa licence là-bas. On veut bien aider, mais là...»

Un temps, une fusion avec des clubs voisins était envisagée, comme pour le judo, qui a obtenu des aides de l'agglo par ce biais. La reconversion du parc des sports a constitué une autre piste, abandonnée elle aussi. «Je me battraï jusqu'au bout pour avoir ce terrain», annonce pourtant Jacques Baufreton.

La fête de tous les vertiges rallume Cognac ce soir

La plus grande fête foraine de l'année s'illumine dès ce soir et jusqu'à lundi à la Croix-Montamette. Il fera beau, ce sera noir de monde.

Gros sourires hier, sur les visages des forains installés à la Croix-Montamette à Cognac. Rien à voir avec les contrôles de sécurité du matin: c'est le soleil annoncé ce week-end qui donne la pêche à tout le monde et pour quatre jours. «*Quand il fait beau, c'est toujours la foule*», salive déjà José Peltin, l'un des organisateurs de l'association de la Croix-Montamette, qui a repris la mission du comité des fêtes voilà huit ans. Et qui présente les principales caractéristiques de la 102^e fête foraine du nom.

1 Sensations fortes: des classiques et du neuf

Comme l'an dernier, il y aura vingt-cinq gros manèges pour une centaine de petites attractions. Parmi les premières, une nouveauté de taille: la «Star tower» ou «pousse-pousse», dans le jargon forain. Une tour de

45 mètres de hauteur avec des sièges accrochés à des câbles, qui tournent dans tous les sens. L'«Infinity», le manège phare de l'an dernier, fera son retour avec sa nacelle mobile pendue à 50 mètres au-dessus du sol. Tout comme les grands toboggans de l'«Eurosplash», délicieux par temps de grosse chaleur, et le train fantôme «Thriller».

2 Boire et manger sur place

Ceux qui ne veulent pas se faire peur auront accès au plus grand choix de «petites attractions» du département, à croire les organisateurs. Des punching-balls au tir de précision, en passant par des manèges beaucoup plus sophistiqués et accessibles aux enfants.

C'est le cas du parcours de type accrobranche, aux airs de jungle tropicale, sur lequel les bambins adorent se perdre. On trouvera aussi tout ce qu'il faut pour casser une petite graine, boire un verre ou même se payer un repas complet.

■ ART VIVANT

Ouverture du centre de Bréville à partir de demain

Le centre d'art vivant créé par l'association Arbbre (Art et bois à Bréville) est ouvert à partir de demain samedi, puis tous les samedis et les dimanches de 15 heures à 17 heures.

C'est un espace de 180 m² dédié à tous les arts, pas seulement à celui du bois, qui fait la part belle aux expositions les plus diverses et accueille toutes les matières, mais également des stages et résidences d'artistes, des artisans du territoire, des conférences, d'autres associations culturelles, ou encore des animations scolaires.

3 Et ça coûte combien?

L'entrée sur le site et parking sera libre: jusqu'à dimanche soir, la pelouse en face de L'Espace 3000 sera accessible. Lundi, pour le feu d'artifice, il faudra trouver une autre solution: le parking du supermarché Leclerc et les rues voisines, côté Crouin ou centre-ville.

Pour les attractions, compter 4 € s'il s'agit d'un gros manège, de 50 cents à 2 € pour les petits. «*C'est un budget pour une famille, reconnaît volontiers José Peltin. Mais ces manèges coûtent de 400.000 € à 1 M€, sans compter le transport et l'entretien.*» D'année en année, l'organisateur constate une fréquentation constante (20.000 personnes pour la fête et autant pour le feu d'artifice du lundi), mais des dépenses en baisse, autour d'une dizaine d'euros. Mais après tout, la fête foraine de la Croix-Montamette, ce n'est qu'une fois par an.

Ce soir à partir de 21 h, à la Croix-Montamette.
À partir de 14 h de demain à lundi inclus.
Feu d'artifice lundi à 23 h. Entrée libre.

Sigogne abandonne la fusion: «On ne veut pas faire la bagarre»

Après avoir lancé les démarches d'union avec Rouillac, le maire Jean-Philippe Roy va finalement demander à ses conseillers d'y renoncer. La prise de bec de mardi en conseil d'agglo a pesé.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Un gros coup de gueule, puis un grand coup de frein. Mardi, en conseil d'agglo, les élus ont donné un avis défavorable au départ de Sigogne vers la CDC du Rouillacais (51 voix contre 16, lire CL de mercredi). Ce qui serait la conséquence de la fusion entre Sigogne et Rouillac, dont la procédure a été amorcée fin juin par les deux communes. En marge du vote, les conseillers de l'agglo ont aussi tancé le maire de Sigogne, auquel ils reprochent de mettre en péril l'équilibre communautaire. Moins de 48 heures après cette prise de bec, Jean-Philippe Roy fait marche arrière.

Vous réunirez un conseil municipal mardi pour annuler la fusion avec Rouillac.

Vous deviez vous prononcer en septembre, pourquoi abandonner maintenant?

Jean-Philippe Roy. Si le conseil communautaire refuse, on ne peut pas partir comme ça. Il y a aussi des zones d'ombre juridiques et administratives. L'État ne veut pas s'en mêler et botte en touche. Il est en faveur des fusions, mais quand on demande comment faire, on nous dit: «Débrouillez vous entre vous».



Jean-Philippe Roy voulait que Sigogne fusionne avec Rouillac, mais les conséquences sont trop lourdes, estime le maire après réflexion. Le conseil municipal se réunira mardi pour stopper le processus.

Photo CL

Quelles zones d'ombre?

Par exemple, le calcul des transferts de charges [en cas de changement d'intercommunalité, NDLR]. Et avec Grand Cognac qui ne veut pas qu'on parte, ça va être si compliqué qu'on va se trouver fin décembre sans solution, ni personne qui tranche. On ne veut pas faire la bagarre. Grand Cognac aurait été d'accord, on l'aurait fait.

Vous pensiez que l'agglo allait vous laisser partir comme ça, alors que vous ne l'avez pas associée au projet?

Avant d'associer, il fallait savoir si c'est possible de quitter une agglo pour une autre. On s'est renseigné à la sous-préfecture et dès qu'on a eu la réponse, je suis allé voir Jérôme Sourisseau [président de Grand Cognac,

»

On a créé des structures qui nous immobilisent.

NDLR.] Nous, on voulait juste se rapprocher de Rouillac. C'est beaucoup plus compliqué qu'on pensait, beaucoup trop pour faire ça rapidement (1). Autant arrêter.

Les protestations de vos administrés n'ont pas pesé?

Non. Il y a toujours des gens qui réagissent vite. S'il y a quelques excités, c'est pas grave, on a l'habitude. Je n'en tiens rigueur à personne. Vraiment, ce qui a pesé c'est l'agglo.

Vous ne regrettez pas d'avoir fait tant de bruit pour rien?

Ce que je regrette, c'est que les communes ne sont plus libres de faire leurs choix. On a créé des structures [comme l'agglo, NDLR] qui nous immobilisent.

Réunion du conseil municipal de Sigogne mardi 24 juillet à 18h15 à la mairie.

**CHÂTEAUBERNARD
SAINT-TROJAN-LES-BAINS**

M^{me} Annie BROUSSAUDIER,
née MARFILLE, son épouse ;
Anthony, Esther, William et Alexandre,
ses enfants et leurs conjoints ;
Lena, Emma, Celine, Enola et Alicia,
ses petites-filles ;
M^{me} Ghislaine LAURENCON, sa sœur,
ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part
du décès de

M. André BROUSSAUDIER,
retraité de Saint-Goban,

survenu dans sa 70^e année

La cérémonie religieuse sera célébrée
le lundi 23 juillet 2018, à 10 h 30,
en la chapelle des Templiers
de Châteaubernard,
suivie de l'inhumation
dans cette même commune.
M. BROUSSAUDIER repose
à la maison funéraire du Plassin
à Gensac-la-Pallue, entrée n° 1,
où la famille recevra des visites
samedi 21 juillet, de 14 h à 16 h.

*PF Hervot - F. Leclerc,
maison funéraire du Plassin, 32, rue Balzac,
Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 0545.360.360.*

Le gorille qui fait trembler l'Élysée

L'incendie est parti du site du *Monde* qui a mis en ligne mercredi soir une vidéo filmée le 1^{er} mai à Paris, où un homme, identifié comme Alexandre Benalla, coiffé d'un casque à visière des forces de l'ordre, s'en prend à un jeune homme à terre. Ces images, filmées par un militant de la France insoumise, ont déclenché une indignation générale. Emmanuel Macron, en déplacement en Dordogne, a refusé de répondre aux incessantes questions de la presse (lire en page suivante). C'est le porte-parole de l'Élysée Bruno Roger-Petit qui est monté au créneau: Alexandre Benalla, chargé de mission auprès du chef de cabinet de la présidence au moment des faits, a été «mis à pied pendant

■ L'Élysée dans la tourmente ■ La vidéo montrant un collaborateur de Macron frappant un manifestant a suscité un tollé à droite et à gauche ■ Une enquête a été ouverte.

quinze jours avec suspension de salaire» et «démis de ses fonctions en matière d'organisation de la sécurité des déplacements du président», pour «punir un comportement inacceptable». C'est «un dernier avertissement avant licenciement», a souligné Bruno Roger-Petit.

Un deuxième homme mis en cause

Un deuxième homme a aussi «outrepassé son autorisation» ce même 1^{er} mai, a révélé le porte-parole de

l'Élysée: Vincent Crase, gendarme réserviste et employé de LREM, a écopé d'une «mise à pied de quinze jours avec suspension de salaire», et «il a été mis également fin à toute collaboration entre lui et la présidence de la République». Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour «vio-

lences par personne chargée d'une mission de service public», «usurpation de fonctions» et «usurpation de signes réservés à l'autorité publique».

L'affaire est désormais «aux mains de la justice, et c'est très bien ainsi», a réagi le Premier ministre Édouard Philippe, interpellé au Sénat. Alexandre Benalla, autorisé à se trouver aux côtés des forces de l'ordre en tant qu'«observateur», a clairement «outrepassé» ce statut, et a en conséquence été sanctionné, a souligné le Premier ministre. Édouard Philippe était interrogé par la présidente du groupe communiste au Sénat Eliane Assassi, qui demandait de «mettre un terme à l'intervention des barbouzes du nouveau monde dans les mouvements sociaux».

»

Il faut mettre un terme à l'intervention des barbouzes du nouveau monde dans les mouvements sociaux.

L'intrigant parcours de Benalla

■ Membre du service d'ordre du PS. L'ex-responsable national du service d'ordre du PS, Éric Plumer, a affirmé hier avoir «formé» Alexandre Benalla à compter de 2010. Il est affecté à la sécurité de Martine Aubry lors des primaires du PS en 2011. L'entourage de l'ancienne Première secrétaire du PS (2008-2012) évoque un homme «très jeune, plutôt discret». Alexandre Benalla a aussi été membre du service d'ordre de François Hollande durant la campagne de 2012.

■ Renvoyé par Arnaud Montebourg au bout d'une semaine. Le Service de protection des hautes personnalités, un service de la police nationale, «me l'avait proposé comme chauffeur en 2012», a raconté Arnaud Montebourg au *Monde*. «Je m'en suis séparé au bout d'une semaine après une faute professionnelle d'une première gravité: il avait provoqué un accident de voiture en ma présence et voulait prendre la fuite.»

■ Réserviste de la gendarmerie. Réserviste de la gendarmerie depuis 2009, Alexandre Benalla n'a été appelé sur aucune mission depuis 2015.

■ Au service de Macron. Alexandre Benalla est chargé de la sécurité d'Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, puis «chargé de mission» à l'Élysée, en tant qu'adjoint au chef de cabinet du président, François-Xavier Lauch. Il a été souvent vu avec le président lors de divers déplacements. Plusieurs journalistes se sont plaints de son comportement «amusé» lors de la campagne. Les Jeunes Communistes de Bobigny et Drancy ont également dénoncé des violences en marge d'un rassemblement en 2016.



■ Dans le bus des Bleus. Censé être rétrogradé sur des missions internes, Alexandre Benalla a participé au dispositif de sécurité des Bleus à leur retour de Russie, lundi. Il a même pris place dans le bus (Capture d'écran BFMTV) sur les Champs-Élysées.

Une commission d'enquête à l'Assemblée

La commission des Lois de l'Assemblée nationale va se doter des prérogatives d'une commission d'enquête après les révélations sur Alexandre Benalla, selon la décision actée hier soir. La présidente de la commission des Lois, Yaël Braun-Pivet (LREM), sera corapporteuse de ces travaux, avec le député LR Guillaume Larrivé, et auxquels sera associé le bureau de la commission, a-t-il été tranché à l'unanimité dans la soirée.

Le programme des auditions - à huis clos sauf exceptions -, sera fixé aujourd'hui par le bureau de la commission, avec l'objectif notamment d'entendre le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb dès lundi ou mardi, de source parlementaire. Dans un premier temps, LREM avait opposé une fin de non-recevoir aux demandes de commission d'enquête sur les incidents du 1^{er}-mai.

Pour Richard Ferrand, patron des

députés LREM et proche d'Emmanuel Macron, «nul doute que toute la lumière sera faite sur ces faits qui nous ont choqués». Son homologue du MoDem, Marc Fesneau, a salué une affirmation des pouvoirs du Parlement.

Mélenchon dépose une motion de censure

Le président du groupe LR, Christian Jacob, a salué «une bonne décision», notamment car «nos services de police ont été infiltrés par des gens qui n'ont rien à y faire». «C'est notre rôle que d'éclairer les Français et de faire la lumière sur ce qui s'est effectivement passé le 1^{er} mai», a souligné la présidente du groupe socialiste Valérie Rabault. «Désormais, il importe que le Premier ministre vienne s'exprimer devant l'Assemblée nationale, comme au Sénat cet après-midi, la séance ne pouvant reprendre

Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a indiqué avoir saisi l'Inspection générale de la police nationale, à charge pour elle de se pencher sur les règles encadrant la présence «d'observateurs» au sein des forces de l'ordre. À l'Assemblée nationale, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a évoqué des «gestes absolument inadaptés».

Plainte d'un syndicat de police

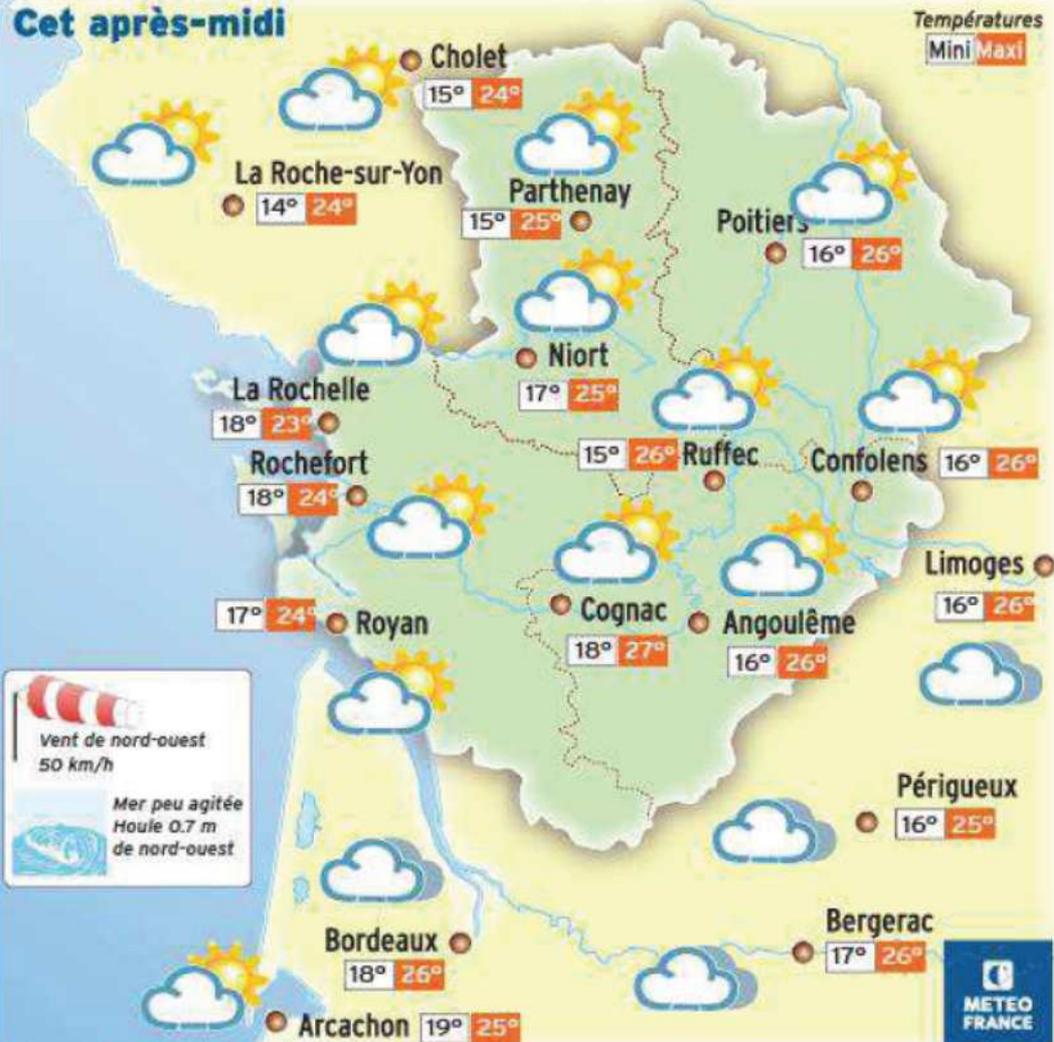
Ces réactions n'ont pas suffi à apaiser l'opposition, s'étonnant du maintien d'Alexandre Benalla à l'Élysée et du fait que la justice n'ait pas été saisie, en vertu de l'article 40 du code pénal. Le syndicat de police Vigi a de son côté déposé une plainte contre Alexandre Benalla pour «usurpation de fonction» et «usurpation de signes réservés à l'autorité publique», et contre X pour complicité de ces faits, évoquant des membres du cabinet du président de la République, selon son avocat Yassine Bouzrou.

son cours qu'à l'issue de cette intervention», selon elle.

Le leader Insoumis, Jean-Luc Mélenchon, a salué un «acte de l'Assemblée dont l'importance ne doit pas nous échapper». Il a proposé que les députés déposent une «motion de censure» du gouvernement, ce qui nécessiterait 58 signatures et a donc peu de chance d'être adoptée. Plus tôt, vers 18h, Christophe Castaner, Nicole Belloubet, François de Rugy, Richard Ferrand et d'autres témoins de la majorité dont Marc Fesneau (MoDem) ou Yaël Braun-Pivet, avaient tenu une sorte de réunion de crise sur les marches de la cour d'honneur.

Par ailleurs, François de Rugy (LREM) a informé les présidents de groupe que le Premier ministre «s'est engagé à transmettre au président de l'Assemblée le rapport de l'IGPN quand il sera achevé», «à la fin de la semaine prochaine», selon lui.

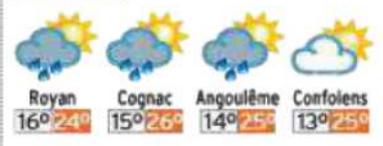
Cet après-midi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Judi



Changeant

Ciel nuageux avec des éclaircies. Le vent est de secteur Ouest à Nord-Ouest modéré avec des pointes jusqu'à 40/50 km/h



Le nouveau visage de la République

Hier matin, après son entretien à huis clos avec les postiers de Marsac-sur-l'Isle, le président de la République, Emmanuel Macron, s'est rendu dans le quartier prioritaire du Bas Toulon à Périgueux pour y dévoiler le portait de la nouvelle Marianne, appelée à figurer sur les timbres de la Poste à partir du 23 juillet.

Après quelques minutes de suspense, la nouvelle effigie de la République, revue et dessinée par l'artiste Yzeult-Digan, dite « YZ », est apparue sur une façade d'immeuble, les cheveux au vent, coiffée d'un bonnet phrygien bardé de la sacro-sainte cocarde républicaine. Moderne. Trop ? En sempiternel iconoclaste, Emmanuel Macron assume. « Pour moi, il n'y a pas d'art officiel. Le street-art est un art aussi noble que tous les autres. »

Dans le quartier, cette modernité n'est pas pour déplaire aux habitants. Paulette, 90 ans, la doyenne du Bas Toulon, est la première à apprécier le chef-d'œuvre. « Marianne illumine le quartier », explique-t-elle, fière de pouvoir serrer la main, par la même occasion, à un président, au pied de l'immeuble n° 100, « mon immeuble depuis vingt-huit ans ».



La Marianne a été peinte sur un mur. PHOTO AFP

Les 80 km/h devant le Conseil d'État

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Une cinquantaine de députés d'opposition réclament la suspension du décret du 17 juin sur la réduction de vitesse

Le Conseil d'État n'est pas réputé pour ses excès de vitesse et cela tombe plutôt bien pour le dossier qu'il doit examiner. Cinquante sept députés UDI et LR ont en effet déposé un recours en référé pour obtenir la suspension du décret signé le 17 juin dernier qui réduit à 80 km/h la vitesse sur les routes départementales dépourvues de séparateur central. Soit 400 000 kilomètres et 40 % du réseau national.

Pour ces parlementaires réunis derrière le député LR de Lozère Pierre Morel-L'huissier et le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde, la décision voulue et mise en place par Édouard Philippe « ne tient pas compte des particularismes locaux et n'est justifiée par aucune étude sérieuse sur son impact sur la baisse de la mortalité. »

Les requérants ont même mis en avant les dangers induits par cette réduction de vitesse comme la difficulté de dépasser un camion et même... l'ennui au volant ou au guidon d'une moto pouvant alors entraîner à une perte d'attention.

Le hasard du calendrier a voulu que le Conseil d'État examine ce recours en référé le jour même où Emmanuel Macron se déplaçait en Dordogne (lire en pages 2 et 3), département qui compte le plus de kilomètres de routes concernées par la mesure. Le président du Conseil départemental, le socialiste Germain Peiro, est d'ailleurs un



Le Conseil d'Etat peut-il suspendre une mesure qui est déjà entrée en vigueur avec notamment les panneaux déjà installés sur les routes et les radars configurés ? PHOTO PASCAL PAVANI/AFP

opposant résolu à la décision du Premier ministre, y voyant, comme les députés UDI et LR, une discrimination à l'égard des territoires ruraux.

Excès de pouvoir

Hier, la juge des référés au Conseil d'État, Maud Vialettes, a décidé de prolonger l'instruction du dossier jusqu'à aujourd'hui afin de laisser aux deux parties protagonistes, les cinquante-sept requérants et le ministère de l'Intérieur, la possibilité de compléter leur argumentation.

La décision de suspendre ou non le décret pourrait être prise en début de semaine prochaine mais cela ne mettra pas fin au feuilleton

puisque les députés ont également déposé un recours sur le fond dans le but cette fois d'obtenir, non plus la suspension mais l'annulation pure et simple du décret, cette fois pour excès de pouvoir. Ce recours ne devrait pas être examiné avant l'automne.

Le Conseil d'Etat peut-il suspendre une mesure qui est déjà entrée en vigueur avec notamment les panneaux déjà installés sur les routes et les radars configurés ? « Il y a justement urgence à statuer, répond l'un des avocats des députés, pour éviter que des automobilistes soient verbalisés en attendant une éventuelle annulation. »

Benoît Lasserre

La fête foraine prend de la hauteur

COGNAC Les manèges de la Fête de la Croix-Montamette vous propulsent à 40 mètres de hauteur avant le feu d'artifice de lundi.

BENJAMIN PELS

Le parking de l'Espace 3 000 est en ébullition. Depuis deux jours, les 130 attractions et stands de la Fête foraine de la Croix-Montamette s'installent. Cette année, « c'est une édition en hauteur » selon José Peltin de l'Association du comité des fêtes de la Croix-Montamette. « Nous avons une vingtaine de grosses attractions, dont certaines culminent à plus de 40 mètres. » Le comité espère attirer 50 000 personnes sur les quatre jours, à partir de ce soir. Ceci, essentiellement grâce au feu d'artifice de lundi soir. « Cette année il sera sur le thème de l'eau. » Les artificiers nantais de la compagnie Féerie assureront le spectacle.

Des manèges inédits

Pour cette édition, plusieurs « métiers », comme disent les forains, viennent pour la première fois. Parmi elles, La Drop zone de Bruno Thinel : 100 tonnes de métal qui propulsent le public à 30 mètres de haut et le font tourner à 360 degrés. « Il n'en existe que trois en France. » Une attraction sensation qui fait la fierté de ce normand. Un conseil quand même :



L'attraction Drop zone, inédite à Cognac, propulse le public à 30 mètres de hauteur. PHOTO B.P.

« Ne faites pas trois manèges comme celui-ci d'affilée, vous risquez de perdre votre déjeuner. »

Juste en face, l'Euro Splash est presque intégralement monté. Sous la charpente d'acier, Luc, son propriétaire, donne ses ordres. « On tend les derniers câbles. » Il ne faut pas moins de neuf remorques pour transporter ce grand huit aquatique. « Ce genre d'attraction est rentable uniquement si l'on ne compte pas nos heures. » Basé à Béthune, dans le Nord, il ne

vient que tous les deux ans. « Quand on peut faire la fête de Cognac et celle d'Oradour dans la foulée. »

Lundi soir, les forains devraient passer la nuit à démonter leurs machines, une partie se rendra alors à Oradour-sur-Vayres, l'autre à Bayonne, en marge des fêtes d'été.

La Fête de la Croix-Montamette. Ouverture ce soir à 20 heures. Samedi, dimanche, lundi, à partir de 14 heures. Feu d'artifice, lundi à 23 heures.

Conserver l'histoire pour préparer l'avenir



LE PIÉTON

PATRIMOINE

Le Conservatoire du vignoble charentais a tenu son assemblée générale et prépare son 20^e anniversaire

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

De l'aveu même de son directeur, Sébastien Julliard, l'assemblée générale du Conservatoire du vignoble charentais pour l'année 2017 a été « plus légère que les années précédentes ».

Précisons tout de suite que c'est pour une bonne raison. En effet, les esprits sont d'ores et déjà tournés vers la célébration des vingt années d'existence du conservatoire, situé à Cherves-Richemont, qui se déroulera le 6 septembre prochain. Un anniversaire qui sera, bien évidemment, fêté en grande pompe. « Pour l'occasion, les conservatoires de tous les vignobles de France, 36 au total, seront présents », précise Sébastien Julliard.

Une journée au cours de laquelle sera également inauguré le fameux centre de traitement à l'eau chaude de la pépinière viticole de la région de Cognac dont la première pierre avait été posée à la fin de l'année 2017 et où les travaux sont actuellement en cours d'achèvement. Le fruit de la collaboration entre le Conservatoire du vignoble et le Syndicat des pépiniéristes viticoles de la région de Cognac. « Le principe de ce traitement est de plonger les plants de vigne dans un bassin de 6 m³, où l'eau sera à 50 °C, pendant quarante-cinq minutes pour éradiquer, notamment, les phytoplasmes de la flavescence dorée. Un traitement curatif pour éviter l'utilisation de produits chimiques », explique Sébastien Julliard.

Un outil précieux, piloté par un Groupement d'intérêt économique (GIE), qui aura coûté la coquette somme de 350 000 €, financé par l'Agence de bassin Adour-Ga-



Sébastien Julliard devant le bâtiment du futur centre de traitement. PHOTO: F.

ronne, la Région l'Europe (programme Leader), le Département, l'Agglo, et la mairie de Cherves-Richemont qui nous a donné le terrain », précise Sébastien Julliard. Sans oublier les dons d'Hennessy et du Crédit agricole.

Construit à côté de l'Ampélopole, qui abrite le laboratoire et la serre du Conservatoire, le centre de traitement sera opérationnel cet hiver. « Avec nos vingt ans, c'est une étape importante. Nous allons pouvoir disposer d'un véritable pôle. Quand le terrain sera clôturé, nous serons véritablement chez nous », se réjouit Sébastien Julliard.

Quels cépages demain ?

Cela fait donc deux décennies que le Conservatoire travaille sur les porte-greffe et les différents cépages, avec le soutien de la profession (Bureau national interprofessionnel du cognac) et, particulièrement, des maisons de négoce. « Nous faisons de la recherche historique fondamentale », résume Sébastien Jul-

liard. Parmi ces recherches, celles sur la présence de lambrusques dans les deux départements charentais.

« Les lambrusques sont les parents de nos cépages cultivés, rappelle Sébastien Julliard. C'est une plante sauvage qui a son habitat sur les bords de rivière. Elle est aujourd'hui protégée, c'est important de la préserver pour le capital génétique. Cette année, notre prospection s'est surtout située sur l'embouchure de la Charente, du côté de Fouras et Rochefort. »

Au total, cinq sites ont été prospectés. Et sur 26 prélèvements, 20 ont été identifiés comme des « lambrusques vraies ».

Autre axe essentiel du Conservatoire, évaluer les différents cépages historiquement cultivés sur la ré-

gion. « Au total, nous avons 200 variétés. L'idée est de parvenir à déterminer celles qui seraient susceptibles d'être réintroduites, en fonction de leur intérêt à limiter l'utilisation d'intrants et à accompagner les changements climatiques. Nous faisons également des travaux sur les porte-greffe pour savoir quels sont les plus aptes à supporter un stress hydraulique important. »

Des évaluations sont notamment menées sur le Monbadon, croisement naturel de la folle-blanche et l'ugni-blanc ou sur des croisements du chercheur Jean-Louis Vidal. « Les plantations datent de quatre ou cinq ans, c'est encore trop tôt pour se prononcer, d'autant que le gel de 2017 ne nous a pas aidés. » Cependant, tout porte à croire que, dans les années à venir, l'ugni-blanc ne régnera plus seul en maître. « De toute façon, ce n'est pas prudent de faire peser toute une économie sur un seul cépage », juge Sébastien Julliard.

Relaie la question d'un usager du cimetière de Croûin. Il fait partie des personnes qui disposent d'un badge pour entrer en voiture dans l'enceinte. Le positionnement de la borne, à droite du portail, oblige à sortir de son véhicule pour déclencher l'ouverture. Pas idéal, qui plus est pour des personnes ayant des difficultés de mobilité, raison pour laquelle elles bénéficient de l'autorisation d'entrer en voiture. Interrogés, les services techniques en conviennent, même si cela ne leur était pas remonté jusqu'à présent. La borne se situe au niveau du bureau d'accueil, pour une question d'alimentation électrique. Les lieux ne permettent guère de faire autrement, sauf à mener des travaux coûteux. Une autre solution serait le recours à une télécommande. À voir...



La borne, au premier plan. PH. M.

UTILE

AUJOURD'HUI

Expositions. De 10 h à 19 h, peinture de Nadine Salem et sculpture de Richard Cooter, aux Récollets. Entrée libre.

Été des quartiers. De 12 h 30 à 18 h 30, au Jardin public, fête du quartier centre-ville / gare du Jardin féerique. Pique-nique sorti du panier et animations pour les enfants et les familles : atelier de création de masques, chapeaux de fées ou de lutins, atelier poney, jeux de kermesse, structure gonflable, spectacle de Peach à 15 h et 16 h.

« 1918-2018 cent ans après ». De 14 h à 18 h, expositions et conférence en accès libre à la bibliothèque. Entrée libre.

Luma Café sert des concerts en terrasse

CONCERTS Le vendredi et le samedi, en juillet et août, l'enseigne fait jouer des groupes de tous horizons. On peut les voir gratuitement

BENJAMIN PELS

A douze reprises, cet été, la place d'Armes se transforme en espace de concert. Thierry Ollion, propriétaire du Luma Café, et de la marque de vêtements éponyme, consacre sa terrasse à la musique. Il programme des groupes qui l'ont marqué. Pour les places assises, la soirée revient à 25 euros, incluant une assiette et une boisson.

Mais on peut aussi assister gratuitement aux concerts. « On demande juste aux gens de consommer un peu pour nous soutenir », indique le propriétaire. Thierry Ollion est avant tout un passionné de musique : « Toute l'année, je vais à des concerts à La Rochelle, Limoges ou Niort. Si un groupe me plaît, je discute avec lui et je l'invite. »

Tous les styles sont permis

Depuis trois ans, le Luma cherche à faire bouger le centre de Cognac. Ici, tous les styles sont admis. « On a eu du blues, du rock, de la pop. Il n'y a aucune cohérence ! » Certains groupes se produisent rarement. « J'essaie de les aider à sortir du placard. Cette année, l'un d'eux va faire sa pre-



Le Luma accueille entre 50 et 300 personnes par soir. PHILLI MACAFÉ

mière scène chez nous. » Pas de scène, pas de barrières, Thierry Ollion veut que les musiciens restent accessibles. Quand le concert est fini, tout le monde se retrouve pour boire et manger ensemble. « Le public est très variable, on peut avoir 50 personnes comme 300. Notre record, c'est 350 spectateurs pour Audrey et les Face B. »

Même s'il n'a pas de voisin direct, Thierry Ollion ne veut pas que les concerts dépassent minuit et demi. « Il faut quand même laisser la possibilité aux riverains de dormir. »

Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, le Luma retransmet presque tous ses concerts sur Facebook.

À partir de 20 heures, place d'Armes. Ce soir, Zelden. Demain, Wappa. Vendredi 27, Telecab. Samedi 28, The Stooners. Vendredi 3 août, Thom Carlton et Tia. Samedi 4 (de 16 h à minuit), Dirty Old Mat et Don't Explain. Vendredi 10, Waro et Carine Achard. Samedi 11, Les Délinquantes. Vendredi 17, La Route des Airs. Réservations pour les places assises (25 € avec assiette et boisson), 0681676810

CHÂTEAUBERNARD

Vers le championnat



Aujourd'hui, jusqu'à dimanche, se tient à Aurillac le championnat de France de boules lyonnaises pour les 4^e divisions. Les boulistes castelbernardins de l'AS Verriers Norbert Desouche, Richard Linard, Guy Bonnet ainsi que Didier et Claude Brouillet sont de la compétition. PHOTO DR

Sigogne-Rouillac, la fusion attendra

POLITIQUE Le maire de Sigogne Jean-Philippe Roy renonce au processus qu'il avait engagé. La question est reportée à l'après 2020

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Jean-Philippe Roy a capitulé. Le maire de Sigogne a renoncé hier au projet de fusion entre sa commune et celle de Rouillac, lancé en juin. « On se rend bien compte qu'on a les mains liées avec cette Agglo », soupire l'élu. Réuni exceptionnellement pour se prononcer sur la sortie de Sigogne de son territoire, mardi soir, le conseil de Grand-Cognac avait émis un avis largement défavorable : 51 votes contre, 9 abstentions et seulement 16 pour (« Sud Ouest » de mercredi).

Le président de Grand-Cognac, Jérôme Sourisseau, avait longuement énuméré les multiples problèmes techniques qu'aurait posés un départ de Sigogne du giron de l'Agglo. « Je dis en plaisantant aux collègues de l'Agglo qu'en arrêtant le projet, j'espère ne pas mettre en difficulté l'Agglo. Je leur réponds gentiment, je ne veux pas me brouiller », poursuit Jean-Philippe Roy.

Sans lui en 2020

Un autre argument a pesé. Le calendrier était très serré, il fallait aboutir d'ici le mois de septembre. « Quand on interrogeait l'administration, il



Jean-Philippe Roy lors du vote à Grand-Cognac mardi soir.

PHOTO P.M.

n'y avait pas de réponse. L'État nous dit : « Débrouillez-vous ». Il n'y a pas de jurisprudence sur ce genre de situations », poursuit le maire.

Jean-Philippe Roy salue au passage ses homologues de Rouillac, « qui étaient prêts à nous recevoir ». Il se dit à l'aise vis-à-vis de la population alors qu'un groupe d'habitants avait fait connaître son hostilité à la fusion et réclamait un référendum. « Les tensions, ça arrive. Les choses sont allées très rapidement, des personnes se sont inquiétées. » La question d'un rapproche-

ment avec une commune voisine reste malgré tout posée. « Quand on arrive seulement à équilibrer grâce à la dotation de solidarité communautaire, ce n'est pas normal. Notre capacité d'autofinancement est de plus en plus basse. Il faut s'interroger. On sera obligé à un moment de fusionner. »

Le sujet reviendra sur la table après les élections municipales de 2020. Jean-Philippe Roy ne sera plus aux manettes. Maire depuis 1989, il raccrochera à l'issue du mandat en cours.

Les bienfaits du mariage

Coïncidence. Le Conseil municipal de Rouillac se réunissait mardi, le même soir que le Conseil d'Agglo de Grand-Cognac, appelé à se prononcer sur la fusion entre les communes de Sigogne et Rouillac. Les élus des communes (Sonnevillle et Plaizac) mariées en 2016 avec Rouillac ont eu l'occasion de se réjouir une nouvelle fois de cette union. En l'occurrence, pour l'obtention d'une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui va permettre de réaliser la réhabilitation du logement au-dessus de la mairie de Sonnevillle, à coût réduit. 38 675 euros de DETR pour une facture de 154 560 euros.

Même avantage pour Rouillac, qui a profité du délai de trois ans accordé aux communes nouvellement mariées pour obtenir une DETR bonifiée. Celle-ci demandée dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue Paul Ricard est pointée à 98 386 euros « Nous avons demandé une aide de 35 % du montant des travaux, nous avons obtenu 25 %, nous nous en contenterons », a commenté le maire, Michel Trainaud.

Le Conseil municipal ne s'attendait déjà plus à bénéficier des mêmes avantages grâce à un mariage avec Sigogne. Le vote de Grand-Cognac, en début de soirée, compromettait le projet. Il a été finalement



M. Trainaud (Rouillac), P. Turqat (Sonnevillle) et C. Vignaud (Plaizac) se sont une nouvelle fois réjouis de leur union. ARCHIVES GG.

enterré par le maire de Sigogne, Jean-Philippe Roy, hier matin (lire ci-dessus).

Mouvements de personnel

Outre divers dossiers traités sans débat, comme la poursuite du plan de lutte contre le frelon asiatique, une réunion a été annoncée. Ce sera le 12 septembre avec l'architecte urbaniste chargé du projet du groupe scolaire et l'exonération (à 90 %) de la taxe foncière non bâtie pour les viticulteurs victimes de la grêle. Les prochains mouvements de personnel ont retenu l'attention des 23 conseillers présents. Pas de

création d'emploi supplémentaire proprement dite mais des reconductions de contrats, pour un emploi aidé (à l'école primaire) et un renouvellement dans le cadre du Parcours emploi compétence (PEC).

Xavier Trouillier, le directeur général des services, a également cité le recrutement de nouveaux agents pour faire face au départ en retraite de deux agents, en décembre. Et il a confirmé clairement son rôle de DRH en annonçant un séminaire de rentrée, le 12 septembre, avec tous les agents (37 au total).

Gérard Guidier